

2017_CT2_404

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_404- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 12 octobre 2017

04_1_05

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- **Un prêt « bonifié » à hauteur de 25 000€ sur 12 ans**

Aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt bonifié. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Publié chaque trimestre, il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du Pays d'Aix.

- **Une aide directe à la personne**

Portée par le notaire de l'opération (l'aide doit être mentionnée dans l'acte notarié qui précisera qu'elle sera restituée en cas de vente du logement sans motif légitime dans les 5 ans ayant suivi son achat), le montant de cette aide s'élève aujourd'hui à **2 500€** au lieu de 4 000 € proposé initialement (cf. délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété).

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par le Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis plus de deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 1 aide directe à la personne d'un montant de 4 000 €, pour un dossier instruit avant le 11 mai 2017, soit un montant de 4 000 euros ;
- 29 aides directes à la personne d'un montant de 2 500 €, pour les dossiers instruits après le 11 mai 2017, soit un montant de 72 500 euros ;
- 26 prêts bonifiés au Crédit Foncier, soit un montant maximum de 65 000 euros.

Concernant un dossier d'aide directe à la personne, déposé avant le 11 mai 2017, un complément d'aide de 1 500 € est demandé afin de finaliser le versement de la subvention qui lui a été allouée lors du Conseil de Territoire du 6 juillet 2017 pour un montant de 2 500€ au lieu de 4 000€ (délibération n°2017_CT2_287).

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 21 septembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

Article 1 :

Est approuvé dans le cadre des aides directes à la personne le versement des subventions d'un montant total de 78 000 euros aux 31 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2

Est approuvé dans le cadre de la convention de partenariat avec le Crédit Foncier le versement d'une subvention globale maximale de 65 000 euros pour la mise en œuvre de 26 prêts bonifiés correspondant aux projets d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3347 (553-20422).

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 12 octobre 2017

AIDES DIRECTES A LA PERSONNE DE 2 500 € : 29 dossiers déposés après le CT du 11 mai 2017

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Mme DULGUERIAN M MILAN	2660 route de Puyricard	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître PREVOT
Mme BONNET -	Val Fleuri Chemin de Bouenhour	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître VACHER
Mme ROMEO -	14 rue du RICM La Calirière	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T3	Maître BLANC
M. BILLON -	50 rue Jean Dausset	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître ARNOUX
M. COULON - Mme COULON	32 Lotissement des Erables – ZAC Palombes – Boulevard d'Estienne de Saint Jean	Aix-en-Provence	Ancien	D	Maison	T4	Maître VACHER
M. CHASSANY - Mme ROUSSEAU	Chemin de la Guiramande	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
M. AUSSET -	Avenue du Docteur Bertrand – Résidence Loubassane – Bât L2	Aix-en-Provence	Ancien	E	Appartement	T3	Maître PICARD DEYME
M. FERRADOU - Mme FERRADOU	15 rue Bruyes	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T4	Maître VACHER
Mme NODET -	3060 avenue Fortuné Ferrini	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
Mme BORDECQ M LAUTHE	5 avenue du Docteur Bertrand – Résidence loubassane – Bât K1	Aix-en-Provence	Ancien	D	Appartement	T3	Maître HUS
M. EON - Mme EON	33 avenue Henri Malacrida	Aix-en-Provence	Ancien	D	Appartement	T3	Maître EYROLLES ANDRE
M ROCCA - Mme ROCCA	La Rose des Vents ZAC de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
M YOUNG -	La Rose des Vents ZAC de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T1	Maître COURANT
M CHALARD - Mme YOUNG	La Rose des Vents ZAC de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
Mme APOLINARIO - M. HENRY	Chemin de Rousset	Fuveau	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maître JAUME
Mme VITALIS - M. MEANO	62 la roque Martine route ben dou soudat	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître JAUME
Mme BOUISSON -	9 place Félix Lescure	Gréasque	Ancien	D	Maison	?	Maître BROT
M. CASSARO - Mme CASSARO	10 rue de la Sorgo les Pradeaux	Gréasque	Neuf	B	Maison	T4	Maître MARIGOT
Mme LISIAK - M. BORDELAÏ	4 rue du Pigeonnier	La Roque d'Anthéron	Ancien	E	Maison	T4	Maître VIROLLEAUD
Mme SERRUS -	58 impasse John Knox	La Roque d'Anthéron	Neuf	C	Maison	T3	Maître CASTELLAN
M MARIOTTI -	21 C route de Rognes	Lambesc	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître GRIMAL
M. CARLES - Mme FESTINO	711 chemin de Velaux	Les Pennes-Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître RUSSO
Mme FETTOUHI-TANI - M. SADOUDI	Chemin des Vignes Basses	Mimet	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maître BROT
M. DELERUE -	72 avenue de la République	Meyrargues	Neuf	D	Appartement	T3	Maître CORLAY
Mme JOUNEAU - M SAADI	Carraire de Vaumartin	Meyrargues	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître ROSSELI
Mme MICHEL -	Chemin du Cotteau Rouge	Meyreuil	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maître SERRA
M. MASSE -	6 avenue du Cegares	Rognes	Neuf	C	Appartement	T2	Maître GASTA
M. D'ADDETTA - Mme D'ADDETTA	13 le Collet Redon II	Rognes	Neuf	B	Appartement	T2	Maître GASTA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_404-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 12 octobre 2017

Mme CLEMENT -	956 chemin de Marignan	Trets	Neuf	C	Appartement	T2	Maître BROT
---------------	------------------------	-------	------	---	-------------	----	-------------

1 dossier déposé avant le CT du 11 mai 2017 – 4 000 €

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Mme BELGACEM	Quartier de la Haute Duranne ZAC de la Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT

COMPLEMENT AIDE DIRECTE A LA PERSONNE DE 1 500 € : 1 dossier validé à 2 500 € lors du CT du 6 juillet 2017 au lieu de 4 000 €

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Mme TARIK	35 rue Neil Amstrong bât B31 Résidence le Trèfle	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT

PRÊTS BONIFIES : 26

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie
M COPPI M PASQUET	328 avenue Jean Paul Coste Le Bel Ormeau bât M1	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T3
Mme BRUNSWICK	La Rose des Vents Parc de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2
Mme FRAIROT	67/69 cours Gambetta bât 10 La Tour d'Aygosi	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T2
M TICOZZI	Résidence Aixens – 230/240 Chemin de la Beauvalle	Aix en Provence	Neuf	A	Appartement	T2
M LAFOREST	Coeur de la Duranne bât La Colline 385 avenue Auguste Fresnel	Aix en Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T2
M POUDROUX Mme BIZEAU_ MAESTRINI	3 rue du Colonel Erulin Résidence le Rami bât E	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T5
M CANINO	Rue des Lauriers lot B Quartier la Mouline	Bouc Bel Air	Neuf	RT2012	Appartement	T4
M Mme DAL MORO	474 RD 96 – Résidence les Pins –	Fuveau	Neuf	RT2012	Maison	T4
Mme RICHARD M ROMEUF	474 RD 96 – Résidence les Pins –	Fuveau	Neuf	RT2012	Maison	T4
M Mme SABATINI	474 RD 96 – Résidence les Pins –	Fuveau	Neuf	RT2012	Maison	T4
M Mme ROEDERER	Résidence Les Pins RD 96	Fuveau	NEUF	C	Maison	T4
M JULIEN	Boulevard Allende	Greasque	Neuf	RT2012	Maison	T4
M Mme MARCHETTI	16 avenue de Verdun	Lambesc	Neuf	RT2012	Maison	T4
M PARINELLO Mme MARTINEZ	Domaine d'Opale – Chemin de la Tuilerie	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT2012	Maison	T4
M PIEGAY Mme LESPRIT	Lot 8 lotissement les Rosiers	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT2012		
M Mme RABAHI	le domaine d'Opale Chemin de la Tuilerie	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT2012		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_404-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 12 octobre 2017

M FERRIGNO Mme QUESSADA	Lotissement Sainte Victoire – 5 rue Georges Sand	Pertuis	Ancien	D	Maison	T5
M FILY	Domaine de Garance Quartier Vesse Nord Route de la Bastidonne	Pertuis	Neuf	RT2012	Appartement	T3
Mme ROUSSEL	Domaine de Garance lot E01 route de la Bastidonne	Pertuis	Neuf	RT 2012	Appartement	T3
M BRIGNON Mme MAHSEREJIAN	18 avenue des Piboules	Venelles	Neuf	B	Appartement	T2
M BACQUE Mme CHIODINI	Résidence L'Octarine 46 avenue des Logissons	Venelles	Neuf	RT 2012	Appartement	T4
M Mme KALAYDJIAN	10 allée de la Gara – Lot le Village	Vitrolles	Neuf	C	Maison	T4
Mme BRUNEL M LEUCI	32 rue Clovis Hugues	Vitrolles	NEUF	C	Maison	T4
Mme MASOERO	Résidence Nouvelle Rive – Parc du Lion – Quartiers des Salins du lion	Vitrolles	Neuf	RT2012	Appartement	T3
M DALLEST	Résidence Nouvelle Rive – Parc du Lion – Quartiers des Salins du lion	Vitrolles	Neuf	RT2012	Appartement	T3
M Mme BONGGERO	Résidence Nouvelle Rive – Parc du Lion – Quartiers des Salins du lion	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_404-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_404-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017